

La dette publique démystifiée...

Un article paru dans Région Centre infos, le Bulletin d'Information du Comité Régional CGT Centre n° 147 de décembre 2010 mais plus que jamais d'actualité.

Définition au sens de Maastricht (1) : la dette publique représente l'ensemble des engagements financiers, pris sous forme d'emprunts, par les Etats, les collectivités territoriales et les organismes publics (entreprises et Sécurité sociale) pour combler leurs déficits. Ceux-ci résultent du déséquilibre entre les dépenses (notamment budgétaires) et les recettes (essentiellement fiscales). Ce déséquilibre étant constant, la dette s'accroît chaque année.

La « dette publique », une invention française reprise par le Traité Constitutionnel Européen.

Le 2 décembre 1945, une loi ordonne à la Banque de France de faire des prêts, quasiment à taux zéro, à l'Etat au nom du développement des services publics. Ainsi, pendant 28 ans, il n'y eut ni déficit, ni dette publique. En janvier 1973, une loi Giscard-Pompidou interdit tout financement de l'Etat par la Banque de France et le contraint à emprunter –moyennant intérêts- sur le « marché » (banques privées et « investisseurs » financiers). Depuis, la dette publique s'est envolée : 23 % du PIB (2) en 1975 et 83 % aujourd'hui. Cette loi française a été reprise au niveau européen (article 127 du Traité de la Communauté Européenne) et a généralisé l'endettement des pays du continent.



Désormais, des agences de notation privées liées aux banques prêteuses évaluent la capacité de remboursement des Etats et ceux-ci, sous peine de pénalités financières de Bruxelles, ne peuvent dépasser un déficit annuel de 3 % du PIB et un endettement cumulé de plus de 60 %.

La dette publique : 1 574 Milliards d'Euros fin 2010.

Elle est la somme de l'accumulation des besoins de financement passé des administrations publiques, résultant des différences entre les

produits (recettes fiscales en particulier) et les dépenses (notamment les dépenses budgétaires) de ces administrations ou entreprises publiques. La dette augmente donc chaque fois qu'un déficit public est financé par un emprunt, (emprunt d'Etat, mais aussi recours aux banques commerciales, Banque Mondiale, Fond Monétaire International...) et elle est reconductible.

La capacité de remboursement des emprunts contractés au titre de la dette publique par les Etats et les collectivités publiques est évaluée par l'agence de notation financière. Comme les autres pays de la zone Euro, la France doit respecter les critères décidés par MAASTRICHT...

La dette publique est indissociable de l'activité guerrière d'un Etat, l'emprunt étant utilisé avant tout pour financer les conflits.

Cette dette a pris son « essor » depuis le milieu des années 70, conséquence du 1^{er} choc pétrolier. Elle représentait en 1975 23% du PIB (3) (400 Milliards d'€uros en euros constants), elle en représente 83 % aujourd'hui (1 574 milliards d'€uros).

« La dette publique, une fabrication politique délibérée »

- D'où vient cette dette publique ?

Des dépenses excessives ? Non car elles restent stables même si l'on observe une modification sensible de leur répartition en faveur du capital (financement budgétaire des exonérations de cotisations sociales et subventions en tous genres...)

Ce sont les recettes qui diminuent : diminution de l'impôt sur le revenu et « bouclier fiscal » pour les plus riches, baisse de l'impôt sur les sociétés,

exonérations de cotisations sociales pour le patronat (sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC, l'intéressement, la participation, les heures supplémentaires...), les cadeaux de plusieurs milliards de TVA aux restaurateurs... et manque à gagner fiscal résultant d'une politique de bas salaires généralisée. Cette accumulation finit par chiffrer : il manque, en moyenne, chaque année 80 milliards dans les caisses de l'Etat.

Et chaque année le déficit se creuse, au rythme des cadeaux fiscaux fait aux plus riches. Cela permet au gouvernement d'entretenir le mythe d'un Etat « trop dépensier » et au capital de nourrir une aversion pour les impôts directs sur les revenus et les sociétés et de proposer l'augmentation de la TVA, impôt absolument inégalitaire.

Ce faisant, ils créent les conditions du démantèlement continu des services publics par les privatisations, au titre de la « nécessaire réduction des dépenses publiques ».

FILLON l'a dit, « *la France vit au dessus de ses moyens* »... ! Le déficit public est actuellement de 160 milliards d'€ (8 % du PIB). L'objectif est de le réduire de 5 % en 4 ans pour arriver à seulement 3 % du PIB en 2013... « Aucun écart ne sera permis », reprend-il... Il s'agit en fait de « dégager » 100 milliards d'€ (5%) en 4 ans : 50 milliards en réduction des dépenses et 50 milliards en recettes supplémentaires.

- Les réductions des dépenses publiques, ce sont par exemple 100 000 fonctionnaires qui ne seront pas remplacés, ce qui aboutit, entre autres problèmes, aux glissades sur le verglas et la neige, à la paralysie des transports, etc....
- Quant aux recettes fiscales supplémentaires... ça sent fort l'augmentation de la TVA et cela ne fera pas très mal au plus riches. Tant que la « règle des 3D » s'appliquera (Défiscalisation-Déficit-Dette), le problème pourra passer pour un problème de dépense. Cela ouvrira la voie à de nouvelles régressions sociales, et ceux qui braillent « défiscalisez-moi, sinon je m'en vais ! » pourront passer pour les ennemis de la dette... alors qu'ils en sont les plus chauds partisans... et pour cause.

« La dette publique, une mine d'or pour le capital »

Pour emprunter, l'Etat se tourne vers « les marchés financiers » (banques privées et assurances). Mais il s'adresse aussi à ceux qui bénéficient des allègements fiscaux !



Ainsi, ce que l'Etat ne leur prend plus sous forme d'impôts ils peuvent désormais le prêter... à l'Etat et, de ce fait, non seulement ils bénéficient de scandaleux avantages fiscaux mais ils peuvent en retirer des intérêts : ils ont le beurre et l'argent du beurre. Ainsi, prétendre que ce sont nos enfants qui paieront nos dettes constitue un jugement unilatéral : en réalité, ce sont les enfants des créanciers qui se feront rembourser par les enfants des débiteurs. La dette n'est donc pas une affaire entre générations, mais un règlement de comptes, à l'intérieur d'une même génération, entre créanciers et débiteurs, c'est-à-dire entre classes sociales.

Ce paiement des intérêts représente plus de 40 milliards d'€ versés chaque année aux créanciers de l'Etat. C'est le 2^e poste du budget. Et ces créanciers vont demander les intérêts les plus élevés possibles, quitte à propager l'idée que l'Etat est en faillite, ce qui constitue un non sens car en face des dettes on ne met jamais les actifs.

On l'a vu pour la Grèce, plus le débiteur est réputé pauvre, plus le risque d'insolvabilité est considéré grand, plus les intérêts à payer sont élevés : **Qui paye ses dettes s'appauvrit...** La Grèce a du payer des intérêts 2 fois supérieurs à ceux de l'Allemagne. Les créanciers justifient la hausse des taux d'intérêts par le prétendu risque qu'ils encourent. Mais ils demandent aux Etats les plus riches, à l'Europe toute entière, au FMI, de garantir les prêts afin précisément de supprimer tout risque !

Aujourd'hui, pour la finance, la dette constitue une rente scandaleuse mais totalement sécurisée par les politiques, à Paris comme à Bruxelles et ailleurs.

Les fables sur la dette :

Un atout idéologique majeur pour le capital et les pouvoirs politiques

Les pouvoir en place conduisant tous la même politique fiscale, la dette publique s'internationalise : les sommes prêtées à l'Etat français par les créanciers étrangers sont égales aux sommes prêtées par des créanciers français à des Etats étrangers. Ainsi chaque gouvernement fait croire à son peuple qu'il est prisonnier des marchés financiers et tributaire de l'appréciation des agences de notation. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai : les gouvernements par leurs choix politiques délibérés se mettent à la disposition des « investisseurs » financiers. Mais une autre politique est tout-à-fait possible...

La fable de la « dette publique » a une autre vertu, chère aux possédants : elle permet de justifier le démantèlement continu de toutes les politiques sociales et des coupes toujours plus claires dans les dépenses de l'Etat. Elle permet d'appliquer un programme dont on masque les ressorts : Priver l'Etat de ses recettes pour le forcer à l'ajustement de ses dépenses. Si nous ne déchirons pas le voile de mensonges que constitue la présentation qu'on nous impose de la « dette publique », pas d'issue. Débiteurs de tous pays unissons-nous...

Conclusions :

Comme nous l'avons vu, le problème de la dette n'est pas celui qu'on voudrait nous faire croire. Cependant, si nous voulons priver capital et pouvoir en place des bénéfices financiers et idéologiques qu'ils en tirent, il nous faut formuler et faire partager des propositions simples et efficaces.

On en avancera ici trois qui visent toutes à priver la spéculation sur la dette des ses munitions :

- D'abord, une hausse massive et généralisée des salaires ;
- Ensuite, une suppression de toutes les exonérations de cotisations sociales dites

« patronales » et des subventions publiques au capital ;

- Enfin, la mise en place d'une politique fiscale qui corresponde à la définition qu'en formule la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : « l'impôt est une contribution commune, également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ».

(1) **Le traité de Maastricht** a été signé par l'ensemble des États membres de la Communauté économique européenne (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal) à Maastricht (Pays-Bas), **le 7 février 1992**, après un accord conclu lors du Conseil européen de Maastricht, en décembre 1991, **et est entré en vigueur le 1er novembre 1993**. Il a été modifié ultérieurement par les traités d'Amsterdam et de Nice, qui ont introduit des dispositions nouvelles et ont modifié les numéros de l'ensemble des articles. Enfin le traité UE a de nouveau été modifié en profondeur par le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

- (2) Le **produit intérieur brut**, abrégé en **PIB**, est un indicateur économique utilisé pour mesurer les richesses créées dans un pays donné. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. On parle parfois de production économique annuelle ou simplement de production.
- (3) Le PIB fin 2010 : environ 2 000 milliards d'€uros